



ANNEXE II - PRINCIPES RÉGISSANT LA BOURSE : CRITÈRES D'EXCLUSION, DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES BOURSES AUX FINS DE L'ÉVALUATION

Les principes régissant les bourses d'études

- L'objectif de ces bourses est de contribuer à atteindre les objectifs fixés dans l'actuel [Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table](#).
- Principe de non-lucrativité : les bourses ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de générer un profit pour le bénéficiaire.
- Principe de non-rétroactivité : les dépenses encourues avant l'octroi officiel de la bourse ne sont pas couvertes.
- Principe de non-cumul : une même demande ne peut donner lieu à l'octroi d'une bourse qu'à un seul bénéficiaire par exercice financier.
- Principes de publicité, de transparence et d'égalité de traitement.

Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion sont conçus pour évaluer l'éligibilité des candidats.

Les candidats seront exclus de cet appel à candidatures si :

- Ils ne sont pas ressortissants des pays membres du COI.
- Ils ne répondent pas aux exigences de l'université.

Critères de sélection

Les critères de sélection permettent d'évaluer la capacité du candidat à réaliser l'activité/le programme de travail proposé.

Les candidats doivent avoir les compétences et les qualifications requises pour mener à bien le programme de travail proposé.

Pour être sélectionnés pour une bourse d'études, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Exigences académiques : ingénieurs, diplômés, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise :
 - i. Diplômés en chimie, génie chimique, technologie alimentaire, pharmacie, biologie, environnement, biotechnologie et commerce et administration.
 - ii. Ingénieurs et masters (chimie, alimentation, agriculture, sylviculture, environnement, mécanique, électrique, électronique et industriel).
 - iii. Diplômés de niveau universitaire.
- Exigences professionnelles : producteurs, personnel technique de l'industrie oléicole et personnes intéressées : directeurs, gestionnaires et responsables d'huileries, coopératives ou unions de producteurs, d'entreprises de conditionnement ou d'exportateurs d'huiles d'olive, et laboratoires publics ou privés de contrôle de la qualité.



- Bonne connaissance de l'espagnol ou de l'anglais, qui seront les langues de travail du cours.

Les candidats devront démontrer qu'ils travaillent, mènent des recherches ou se forment dans le secteur oléicole.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont conçus pour évaluer la qualité des candidatures.

Les critères utilisés pour l'attribution des bourses sont les mérites des candidats et leur expérience de travail, de recherche ou d'étude dans le secteur oléicole, particulièrement dans des laboratoires publics ou privés de contrôle de la qualité.

Une connaissance préalable de l'espagnol ou de l'anglais est requise pour participer à ce cours.

Le soutien des représentants des Membres du COI sera considéré comme un atout.

La lettre de motivation devra exposer les raisons de la candidature au programme (description détaillée des raisons pour lesquelles une bourse est nécessaire) et l'impact attendu de la bourse sur les activités du candidat.

En cas d'égalité entre deux candidats d'un même pays, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

La plus grande diversité géographique possible sera recherchée lors de l'attribution des bourses.

L'attribution des bourses d'études est soumise à la disponibilité budgétaire.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE	POINTS
FORMATION ACADÉMIQUE (MÉRITES)	40
TRAVAIL, RECHERCHE OU ÉTUDES DANS LE SECTEUR OLÉICOLE	50
Soutien des représentants des Membres	7
Lettre de motivation (description détaillée des raisons de la demande de bourse) expliquant l'impact attendu de la bourse sur les activités du candidat.	3